

Avis voté en plénière du 15 février 2012

Bilan du Grenelle de l'environnement : pour un nouvel élan

Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

Mme Meyer : « Je tiens à féliciter les auteurs de ce projet d'avis qui inclut, à juste titre, les relations entre santé et environnement.

Le sujet est extrêmement vaste. En effet, la santé de l'homme, et la survenue éventuelle de maladies, s'expliquent par des facteurs génétiques et par des facteurs non génétiques ou environnementaux.

Du point de vue médical, l'environnement comprend, non seulement, *l'environnement subi* (les pollutions de l'air et de l'eau par des produits toxiques, le tabagisme passif, les événements climatiques extrêmes, etc.) et *l'environnement naturel* (les radiations, la nature des sols, etc.), mais aussi *l'environnement lié au mode de vie* (l'addiction à l'alcool, au tabac et aux drogues, le régime alimentaire, la pratique d'activités physiques, etc.) et *l'environnement social* (la pauvreté, la violence, etc.).

Savoir comment ces facteurs favorisent le développement de certaines maladies est un champ de recherche considérable qui commence seulement à disposer des technologies adéquates.

On comprend ainsi peu à peu comment les facteurs environnementaux peuvent, par des mécanismes dits épigénétiques, modifier l'expression des gènes inscrits dans le patrimoine génétique de chacun et, donc, faire que telle personne, avec tel capital génétique, développera une maladie dans tel environnement, tandis que telle autre personne, dans le même environnement, mais génétiquement différente, ne la développera pas. De même, exemple frappant, chez des jumeaux vrais, l'un aura un diabète de type 1, l'autre, non, car soumis à un environnement dissemblable.

Un autre défi scientifique que pose la relation entre environnement et santé concerne l'évaluation de l'effet de l'exposition à de faibles ou très faibles quantités de polluants physiques ou chimiques. Les progrès technologiques, associés à la plus grande rigueur scientifique, font que l'on est capable de mesurer des concentrations de plus en plus infimes de polluants.

Mais la question cruciale qui se pose est d'être sûr que de telles quantités représentent un risque pour la santé. Le savoir est indispensable, sinon le danger, comme le dit très bien le projet d'avis, est de recourir à l'application irréfléchie de mesures non suffisamment fondées, de plus en plus souvent mises en avant à une époque qui est, certes, celle de l'accroissement des connaissances, mais aussi celle des peurs collectives, souvent irraisonnées.

Malheureusement l'épidémiologie, à laquelle on doit la découverte majeure des facteurs de risque les plus importants pour notre santé, est impuissante à mettre en évidence les effets éventuels de ces concentrations très faibles de polluants.

Je terminerai donc en disant qu'au delà des préconisations du projet d'avis, la recherche fondamentale, en élucidant les mécanismes de genèse des maladies induites par les très faibles quantités de polluants, me paraît essentielle pour apporter des réponses à ces questions.

Je voterai ce projet d'avis ».

Mme Chabaud : « Si j'ai souhaité intervenir au-delà de ce qui est mentionné dans notre projet d'avis, c'est qu'il me paraît essentiel de redire haut et fort à quel point il est nécessaire de promouvoir un développement durable des activités maritimes. S'il y a bien un domaine où la concertation, la gouvernance collégiale sont essentielles, c'est bien celui de la mer et du littoral.

Le Grenelle de la mer a mis en exergue l'incroyable potentiel des océans, sur lesquels la France dispose d'une souveraineté et d'une responsabilité de premier plan. Il a souligné l'indispensable effort à porter sur la connaissance et sur la gestion durable de la mer et du littoral.

Au travers du Grenelle, mais aussi au travers des travaux que mène notre assemblée depuis un an, nous constatons que la mer est bien un nouvel eldorado ; du coup, les appétits s'aiguisent, à mesure que les découvertes s'étendent : on le voit avec la saisine sur les plates-formes pétrolières, on le verra demain avec la saisine sur l'extension du plateau continental ou sans doute un jour si l'on aborde la question de l'ouverture de l'Arctique.

Ce n'est pas moi qui me plaindrais que l'on s'intéresse à la mer et à son formidable potentiel. Je crois qu'il y a un avenir économique pour les entreprises françaises en mer et sur le littoral, et certainement beaucoup d'emplois à la clé, mais je voudrais nous mettre en garde : s'il y a bien un milieu où la concertation et la gestion durable sont nécessaires, c'est bien celui de la mer et du littoral, les pressions sont colossales et les équilibres si fragiles ! Le Grenelle de la mer l'a bien souligné.

Notre projet d'avis prône une économie verte, bien entendu ce vert intègre du bleu et le message est entendu par ceux qui développent les navires du futur ou l'éolien *offshore*.

Or, j'assiste encore à des conférences où l'on parle Exploitation des océans avec un grand E, mais connaissance et gestion durable avec beaucoup plus de discrétion.

Le seul fait que la mer soit très peu représentée dans notre assemblée est un signe : pas un marin pêcheur, pas un représentant de l'économie maritime. Du reste, je vous invite, quand il s'agira de faire entrer de nouveaux conseillers, à regarder du côté de vos collègues du maritime dans vos différentes formations.

Donc, j'attends beaucoup du Conseil national de la mer et des littoraux, des conseils de façades et des ultramarins. J'espère qu'ils s'inspireront de l'expérience efficace des Conseils de gestion des parcs marins. L'expérience de la mer d'Iroise prouve tout le bénéfice d'une gouvernance collégiale.

Encore un point concernant notre projet d'avis que je voterai, bien sûr : le texte appelle en conclusion, à « *inventer un nouveau modèle de prospérité créateur d'emplois, qui préserve l'environnement et les ressources naturelles et réduit les inégalités sociales* ».

Je suis convaincue que cela ne sera possible que lorsque le développement durable sera l'étoffe sur laquelle est tissé le modèle et non plus un motif décoratif. Nous n'y sommes pas encore.

Il y a un an, quand nous réfléchissions à la redistribution des 9 sections du CESE, j'avais suggéré que l'on reprenne les 9 défis de la Stratégie Nationale de Développement Durable. Je continue de regretter que nous ne l'ayons pas fait. Mais j'ai le sentiment positif que la vision est partagée dans notre assemblée, et que nous pouvons réellement faire avancer le débat sur le sujet.

Je vous remercie ».